

FORMER DES LYCEENS A L'ARBITRAGE
Une classe "arbitre" au lycée R.Schuman de Cholet

Académie de Nantes

LPO Europe Robert Schuman
 39 avenue de l'Europe
 BP 801
 49311 Cholet Cedex

ZEP : non

Tél 02 41 49 73 00

Fax 02 41 49 73 29

Mèl ce.0490018D@ac-nantes.fr

Site de l'établissement

Coordonnées d'une personne contact Mr Yves Supiot, professeur de commerce et de communication

Classe(s) concernée(s) : 2^{nde}, 1^{ère}, Terminales, BEP, Bac Pro

Discipline(s) concernée(s) : Formation à l'arbitrage, EPS, SVT

Date de l'écrit : juin 2005

Lien(s) web de l'écrit

Axe académique : Nouveaux modes d'organisation au service de la réussite des élèves

Résumé

Il s'agit prioritairement à travers la formation de lycéens aux fonctions d'arbitre de basket de conduire les élèves vers une plus grande intégration citoyenne, d'approfondir leur apprentissage à la socialisation. Secondairement certains élèves peuvent devenir arbitres officiels de basket aux niveaux local ou supérieur.

Mots-clés

STRUCTURES	MODALITES - DISPOSITIFS	THEMES	CHAMPS DISCIPLINAIRES
Lycée d'enseignement général	Diversification pédagogique Partenariat	Citoyenneté, civisme Connaissance du monde professionnel	Arbitrage EPS SVT

FORMER DES LYCEENS A L'ARBITRAGE

Une classe "arbitre" au lycée R.Schuman de Cholet

1. Présentation du projet.

1.1 L'établissement et le cadre institutionnel

La « **classe arbitre** », **action unique en France**, a été mise en place dans le lycée polyvalent Europe R. Schuman de Cholet qui accueille environ 1 300 élèves. Ce lycée compte dans ses effectifs des élèves de milieu tant rural qu'urbain de catégories sociales variées mais dont une part importante appartient à des C.S.P. plutôt défavorisées.

L'établissement est situé dans une agglomération d'environ 55 000 habitants dont l'équipe professionnelle féminine appartient depuis de longues années à l'élite du basket français. Le lycée travaille pour ce projet en partenariat avec le club de basket de la ville et a signé une convention de partenariat avec ce dernier, la ligue française de basket et son comité départemental. Cette action reçoit donc la caution morale du monde sportif de haut niveau et éventuellement son soutien matériel, il est vrai modeste (fourniture de quelques maillots pour les élèves et de quelques ballons pour les phases d'apprentissages pratiques). La classe arbitre peut d'autre part faire usage pendant environ 2 heures par semaine d'un créneau horaire pour utiliser la salle de basket.

Au-delà de ces aides, peu de moyens matériels sont mobilisés : les enseignants volontaires et compétents agissent en grande partie par motivations personnelles et sont rémunérés par quelques HSE (qui ne couvrent pas en totalité la réalité de leur implication).

Enfin la reconnaissance et la visibilité institutionnelle du projet reçoivent l'aide de la presse locale qui assiste et rend compte de la signature de la convention associant les clubs, le lycée et la fédération.

Il faut encore retenir qu'une réflexion autour d'un projet comparable a été amorcée au niveau national entre le ministère de l'Éducation, la fédération de basket et celles d'autres disciplines. Mais cette réflexion reste inachevée et est à ce jour inaboutie. Le dispositif présenté ici fait donc figure de précurseur, c'est **une véritable démarche novatrice de terrain** (qui mériterait certainement d'être élargie : voir 3).

1.2 Le public - élèves.

Cette « classe arbitre » s'adresse sur deux ans à tous les élèves volontaires à qui l'on demande seulement d'être motivé. Aucun pré-acquis ou pré-requis ne sont exigés ni même nécessaires y compris en terme de capacité ou de conditions physiques. Il ne s'agit pas d'une classe de sportifs de haut niveau (classes qui existent par ailleurs à Nantes et à Angers mais qui demeurent pour l'heure sans lien avec cette action).

Il est proposé aux élèves volontaires, 2 à 3 heures de formation hebdomadaire, en plus du cursus scolaire classique. Ces élèves, garçons et filles, 10 à 12 en première comme en deuxième année, ne sont pas regroupés dans une classe spécifique. Ils ne sont pas toujours joueurs de basket, certains le deviennent grâce à ce dispositif.

1.3 Genèse et objectifs du projet.

La « classe arbitre » est née de l'initiative de monsieur le proviseur du lycée Europe R. Schuman de Cholet et de deux enseignants eux-mêmes arbitres de basket de haut niveau. Un professeur de mathématiques, arbitre international, qui participa aux jeux olympiques d'Atlanta (1996) et de Sidney (2000) et un enseignant de commerce et de communication en classes de BTS qui arbitre en championnat de 1^{ère} division et dans le cadre du championnat d'Europe.

La naissance du projet repose sur un constat simple : il existe **de nombreux parallèles entre le domaine de l'arbitrage et l'apprentissage de la vie en société**, ici constitué par le cadre scolaire. Dans les deux cas il est question de développer l'apprentissage de la socialisation. Il faut savoir comprendre et accepter les règles, rendre la justice, parfois sanctionner, accepter la délégation de pouvoirs. Tous concepts indispensables à la bonne marche d'une société moderne dotée d'un Etat structuré fonctionnant de manière satisfaisante. Cela renvoie aux fondements de notre société contemporaine qui par exemple dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* proclame l'égalité de tous devant la loi et prévoit la délégation des pouvoirs. Plus concrètement, la classe arbitre est pour les élèves « **une école de la vie** » « **une école de la société** » où on apprend **la prise de responsabilité**. Les élèves mesurent les difficultés, prennent conscience du poids de leurs propres décisions y compris en terme de sanctions éventuelles.

Secondairement , certains élèves peuvent devenir, au terme de leur formation, reconnue et validée, arbitre officiel de basket aux niveaux local, départemental ou supérieur. Cet aspect supplémentaire n'est pas au cœur du dispositif mais peut aussi constituer une motivation pour les élèves comme pour leurs professeurs engagés personnellement dans le monde du basket de haut niveau. (voir aussi plus loin 2.1).

2 Mise en œuvre de la « classe arbitre ».

2.1 Un arbitre c'est ... pourquoi être arbitre ?

Etre arbitre, c'est faire passer des messages, des informations, c'est aussi cadrer des joueurs beaucoup plus athlétiques et surtout beaucoup plus grands que soi-même. A un niveau supérieur, ces joueurs sont aussi beaucoup plus prestigieux, point non négligeable à garder en mémoire. L'arbitre doit donc savoir s'affirmer sur le terrain.

L'objectif de l'arbitrage et donc de l'arbitre est de **faire évoluer le jeu positivement**. Il cherche d'abord à agir préventivement en parlant et en avertissant le joueur. Bien sûr l'arbitre applique et fait appliquer les règles ; simples au niveau des débutants, elles concernent le dribble, le marcher, la tenue et la sortie de balle. Ces règles deviennent cependant très complexes à interpréter lorsque le niveau monte ! L'arbitre est aussi la personne qui doit savoir définir et faire percevoir son **autorité qui, jamais, ne doit se transformer en autoritarisme**, nous touchons là un point fondamental.

Les élèves arbitres apprennent ainsi à gérer leurs décisions parfois leurs erreurs, leurs échecs toujours possibles. Ils doivent, comme tout arbitre, apprendre à **affronter le regard de l'autre**, joueurs ou public.

Il reste pour les élèves (et pour nous-mêmes dans le cadre de ce projet) à se poser une question d'importance : pourquoi devenir arbitre ? Pourquoi un lycéen peut-il en ressentir le désir ? Il faut d'abord retenir que dans le monde du basket l'arbitre est un personnage

plutôt positif (comme au rugby par exemple et a contrario de ce qui se passe trop souvent dans celui du football autre exemple). Il n'en reste pas moins que l'arbitre est vite accusé, plus ou moins vertement, de bien des maux en cas de défaite Le rôle de l'arbitre c'est aussi de savoir gérer ce type de situation, l'arbitre est sur le terrain le personnage qui sait garder son sang froid !

Par ailleurs être arbitre c'est aussi avoir l'opportunité d'évoluer à un niveau sportif que l'on n'aurait sans doute jamais atteint par soi-même, c'est peut-être avoir la chance de côtoyer des joueurs d'exception ... Qui ne rêve pas, par exemple, parmi les lycéens de rencontrer Tony Parker sur les parquets d'une salle de basket aux Jeux olympiques de 2012 ? Devenir arbitre c'est encore la possibilité de fréquenter un milieu que l'on apprécie, c'est, si tout se passe bien, visiter des lieux que l'on n'aurait jamais fréquentés, tant au niveau national que peut-être international. Les formateurs peuvent ici en témoigner.

2.2 Mise en pratique

En début d'année scolaire, la « classe arbitre », les enseignants et la communauté nationale du basket sont présentés aux élèves de toutes les classes du lycée (de la seconde à la terminale sans oublier les élèves des classes du lycée professionnel) par les deux enseignants animateurs et les anciens participants. Les professeurs insistent sur le jeu et le caractère ludique de l'activité. Il faut aussi garder à l'esprit que le basket est un jeu ! Les professeurs travaillent en association avec leurs collègues d'EPS et de SVT pour ce qui concerne les questions de nutrition, d'hygiène et de préparation physique.

Les élèves volontaires consacrent une heure par semaine (une heure trente si possible) aux activités sur le terrain. Celles-ci consistent avant tout à des jeux de mise en situation. Les élèves sont tour à tour joueurs, observateurs, référents puis peu à peu sont mis en situation d'arbitre. Il est essentiel, pour que les élèves conservent le plaisir de l'activité, que toutes ces activités restent ludiques et ne soient pas perçues comme trop normatives. La formation est progressive.

La deuxième heure hebdomadaire est consacrée au travail en salle. Etude de séquences de jeu à l'aide de la vidéo, de matchs professionnels télévisés, de films de rencontres de la première division du championnat de France fournis par les professeurs-arbitres. On y étudie aussi le code de jeu qui, nous l'avons vu, se complexifie lorsque le niveau monte. Ces deux activités complémentaires permettent aux élèves d'**aborder la prise de décision**, d'apprendre à **observer et à réagir vite**, parfois de manière instantanée. Ils doivent rapidement se situer dans le **registre « action – réaction »**. Les jeunes doivent aussi apprendre à relativiser la portée et le poids de certaines paroles, y compris celles qui sont adressées à l'arbitre quand la tension, et le stress font monter la pression et le niveau de l'adrénaline des joueurs. Les arbitres enseignent aussi la perception du poids des sanctions et toute l'importance de leur graduation.

A la fin de chaque année scolaire les élèves, pour ceux qui le souhaitent, peuvent passer les examens qui valident leur formation. C'est pour eux la reconnaissance de leur travail et la possibilité d'évoluer ensuite comme arbitre de basket en club au niveau départemental puis régional et peut-être d'aller plus loin encore. La première année de la « classe arbitre » est alors conçue comme une initiation et a pour objectif de pouvoir, si les élèves le veulent, former des arbitres pour les compétitions de jeunes au niveau départemental, la deuxième année, celle du perfectionnement, vise à former des arbitres de niveau régional.

3 Le bilan et les perspectives d'avenir.

3.1 Les points positifs.

L'action menée comporte manifestement plusieurs points positifs.

- Le premier signe de cette réussite est déjà sa pérennité. Les anciens élèves de la classe arbitres savent faire circuler l'information. Il n'y a pas de désaffection au cours de l'année. La classe arbitre correspond bien à une attente, répond à une demande même si celle-ci n'était pas forcément formalisée comme telle par les élèves.
- La formation des élèves-arbitres permet aux élèves de mieux s'extérioriser et de gagner en confiance, les témoignages des anciens insistent sur cet aspect. Au fil des années des élèves arrivent à vaincre leur timidité et à trouver la voie de la réussite. C'est par exemple le cas pour une élève particulièrement réservée qui aujourd'hui poursuit avec succès des études en BTS de ... communication et de commerce.
- Certains élèves se sont par ailleurs inscrits au lycée Europe R. Schuman de Cholet pour suivre spécialement cette formation, l'un d'entre eux vient de Vendée. La formation prend alors une véritable dimension régionale.
- Mieux encore, un élève en difficulté et proche de la descolarisation a accepté de faire les efforts nécessaires pour rester au lycée avec succès. C'était la condition pour qu'il puisse poursuivre sa formation dans la « classe arbitre ». Le jeu ici montrait toute sa force pédagogique et didactique.
- A un autre niveau et de manière tout aussi spectaculaire, un chef d'entreprise, à la suite d'un article de presse, s'est proposé de suivre cette démarche. Le directeur de cette entreprise y voyait une formidable école de formation de futurs décideurs, de futurs managers !
- Sur le plan plus sportif le travail de la « classe arbitre » est suivi avec satisfaction par les clubs locaux, les informations circulent, certains élèves participent en leur sein aux phases finales des championnats nationaux.

Des leçons peuvent aussi être généralisées et étendues.

C'est ici encore un point essentiel. **La meilleure connaissance des règles permet de progresser** et ces dernières ne constituent alors pas un carcan paralysant. Les règles si elles forment un code indiscutable et incontournable, s'appliquant à tous sans exception, peuvent être interprétées, celui qui sait mieux le faire que les autres y trouve un atout. Les élèves font donc ici l'apprentissage d'une ... règle cardinale de la société !

3.2 Des voies pour aller plus loin, pour perfectionner le dispositif.

- Pour que le dispositif reste opérationnel, il est important de présenter très clairement le projet à chaque début d'année aux élèves débutants. Pas de confusion : la classe arbitre n'est pas un cours théorique de plus qui n'aurait pour objectif que de préparer des élèves à des examens ou qui n'aurait pour objectif que de fournir de jeunes arbitres à la fédération ; ce n'est d'ailleurs pas l'objectif prioritaire de la démarche rappelons le une fois encore. A contrario il ne s'agit pas de fournir une distraction ou un spectacle à des élèves en recherche d'activité, la classe arbitre se veut être un véritable lieu d'apprentissage citoyen.

- Le fait de disposer de deux heures hebdomadaires est un minimum pour que le dispositif soit fonctionnel.
- Il conviendrait certainement d'élargir le dispositif à d'autres disciplines et pour cela encourager le volontariat par exemple en direction des professeurs d'Histoire - Géographie / ECJS.
- Il serait également souhaitable d'approfondir les liens avec les instances fédérales et bien sûr d'ouvrir le dispositif de la « classe arbitre », en fonction des ressources locales, à d'autres sports. Surtout il serait sans doute bénéfique de diffuser cette action au niveau national en liaison avec les ministères de l'Education nationale et des sports.

Propos recueillis par Christophe Rabu auprès de Yves Supiot, professeur de commerce et de communication en classes de BTS au lycée Europe R. Schuman de Cholet et arbitre en championnat de 1° division et dans le cadre du championnat d'Europe de basket.